



**République Française  
Département des Alpes- Maritimes  
Ville de TENDE  
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2018**

**Extrait du  
registre des délibérations du conseil municipal  
Session ordinaire du 15 juin 2018**

**L'an 2018 le quinze Juin à 18:30 , les membres du conseil municipal de la commune de Tende se sont réunis dans la salle du conseil municipal, sur convocation qui leur a été adressée le 7 Juin 2018, par le Maire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre VASSALLO, Maire de Tende.**

**Étaient Présents :**

Jean-Pierre VASSALLO - Bernadette FORESTIER - Sébastien VASSALLO - Maryse SASSI - Morgan MILANO - Jean-Charles QUERCIA - Françoise CAPRIZ - Daniel VAISSIERE - FRANCOISE VADA - Franck PANZA - Florent REYNAUD - Caroline FRANCA - Valerie TOMASINI - Philippe BENITA-CROVESI - Elise FERRARI - Muriel PASCUCCI

**Pouvoirs :**

Stéphanie TOSELLO à Bernadette FORESTIER - Pierre Dominique DALMASSO à Daniel VAISSIERE

**Absents excusés :**

Nadine VALENTINI

**Madame Bernadette FORESTIER a été désignée secrétaire de séance.**

**Délibération n° 2018\_31**

**Objet :ADMINISTRATION GENERALE- MODIFICATION DES TARIFS DES CIMETIÈRES**

Monsieur le Maire expose à ses collègues que par délibération en date du 26 Juin 2009, le conseil Municipal a fixé les tarifs des diverses concessions dans les cimetières de Tende et de Saint Dalmas.

**1. Dans le sol :**

- Concession à 15 ans : 200 €
- Concession à 30 ans : 500 €
- Concession caveau 1 place à 15 ans : 400 €
- Concession caveau 2 places à 15 ans : 800 €

**2. Colombariums**

- Concession à 15 ans : 750 €
- Concession à 30 ans : 1.500 €

**3. Urnes**

- Concession à 10 ans : 945 €

- Concession à 20 ans : 1.250 €
- Concession à 30 ans : 1.550 €

Il s'avère que les tarifs fixés pour les urnes sont trop élevés. En conséquence, peu de concession ont été vendues. Il convient donc de revoir ces tarifs à la baisse. De plus, au cimetière de Tende, des emplacements du type « enfeu cinéraire » sont disponibles et peuvent être mis en concession. Il convient donc d'en fixer les tarifs. Monsieur le Maire propose donc les tarifs suivants :

1, Dans le sol :

- Concession à 15 ans : 200 €
- Concession à 30 ans : 500 €
- Concession caveau 1 place à 15 ans : 400 €
- Concession caveau 2 places à 15 ans : 800 €

2, Colombariums

- Concession à 15 ans : 750 €
- Concession à 30 ans : 1.500 €

3, Urnes

- Concession à 15ans : 400 €
- Concession à 30 ans : 850 €

4, Enfeus cinéraires

- Concession à 15ans : 200 €
- Concession à 30 ans : 500 €

*Le Conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré, décide :*

-d'approuver les tarifs des cimetières de la Commune tel que décrit ci-dessus  
d'autoriser le Maire à poursuivre les démarches correspondantes

***Adoptée à l'unanimité***

*Ainsi fait et délibéré, à Tende, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.*

Date de l'affichage, par extrait à la porte de la Mairie :